

Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2023 à 17h30

Date de la convocation : 14 février 2023

Présents : Claude ESCAPE, Laurent MONTAGNE, Aline BARBIER, Alain CASTAGNE, Anne-Françoise ROGER, Francis GUERLIN, Xavier BOURREC

Procurations : Aurélie HORS à Laurent MONTAGNE, Gina CALICIURI à Claude ESCAPE, Valérie SALIES à Alain CASTAGNE

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Aline BARBIER

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du 29 novembre 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

1°- Préparation du Budget Primitif 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des chiffres provisoires du compte administratif 2022 de la commune et en particulier sur l'excédent global qui est passé de 72 459.77 € à 56 124.95 €.

Cette baisse d'excédent est en grande partie due aux travaux d'urgence qui ont été réalisés sur le réseau d'eau potable au mois d'août dernier.

Pour l'exercice 2023, en complément des opérations engagées et reprises dans les restes à réaliser, les projets suivants pourraient être envisagés en fonction des capacités budgétaires de la commune :

- Renouvellement du réseau d'eau sur la route de Vernet
- Travaux de renouvellement sur le réseau d'assainissement
- Installation de filtres sur le réservoir d'eau potable du Pla Nord
- Travaux de réparation de voirie

2°- Création d'un poste d'agent technique contractuel de droit public 15/35^{ème}

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Jean-Claude CAROL fera valoir ses droits à la retraite à compter du 31/03/2023. Afin d'assurer l'entretien du village, il serait nécessaire de réorganiser les services techniques de la commune.

Monsieur le Maire propose donc de créer un poste d'adjoint technique contractuel de droit public à raison de 15/35^{ème}. D'autre part, il serait également souhaitable de modifier la durée du contrat d'adjoint technique titulaire 30/35^{ème} occupé par Monsieur Damien LECOMTE pour le porter à 35/35^{ème}.

Il serait donc nécessaire de modifier le tableau des effectifs en conséquence à compter du 1^{er} mai 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'approuver la création d'un poste d'adjoint technique contractuel de droit public à raison de 15/35^{ème} à compter du 01/05/2023.**
- **D'approuver l'augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique territorial titulaire 30/35^{ème} pour le porter à 35/35^{ème} soit un temps plein à compter du 01/05/2023.**

- **D'approuver le nouveau tableau des effectifs de la commune comme suit à compter du 01/05/2023 :**
 - **Un rédacteur principal de 1^{ère} classe 15/35^{ème}**
 - **Un adjoint technique 35/35^{ème}**
 - **Un adjoint technique contractuel de droit public 8/35^{ème}**
 - **Un adjoint technique contractuel de droit public 15/35^{ème}**

3°- Demande de subvention pour la réalisation de deux films

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de deux demandes reçues pour la réalisation de films.

La première demande émane de Madame LEDRU Claire, habitante de Fillols, qui propose d'animer un atelier de réalisation d'un film d'animation à l'attention des habitants de Fillols. Elle sollicite une participation financière de la commune afin de mener à bien ce projet qui est estimé à 1 100 € TTC.

La deuxième demande a été faite par Monsieur Amadou SECK, assistant réalisateur en résidence à Olette, qui souhaite réaliser un film documentaire sur le Conflent. Il sollicite l'aide du conseil municipal afin de soutenir son projet auprès de la Communauté de communes, du Département et de la DRAC Occitanie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'approuver l'attribution d'une subvention à l'attention de Madame Claire LEDRU pour son projet d'atelier de réalisation d'un film d'animation. Le montant de cette subvention sera fixé lors du vote du budget.**
- **D'approuver un soutien au projet de film documentaire de Monsieur Amadou SECK par l'envoi d'un courrier au demandeur.**

4°- Renouvellement des conventions d'assistance technique avec le Département pour l'eau et l'assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département assure, dans le cadre de deux conventions, une assistance technique dans le cadre de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Ces conventions sont arrivées à terme le 31 décembre 2022 et il conviendrait donc de les renouveler pour une période de deux ans.

Monsieur le Maire présente les nouvelles conventions proposées et précise que compte tenu des modalités de rémunération, ces prestations sont assurées sans contrepartie financière pour la commune de Fillols.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'approuver la signature des conventions d'assistance technique en eau potable et en assainissement avec le Département avec effet à compter du 1^{er} janvier 2023.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision et en particulier à signer les conventions présentées.**

5°- Etat d'avancement de l'investissement sur l'eau potable

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion a eu lieu le 17 février dernier en mairie avec le bureau d'étude Géo Pyrénées afin de faire le point sur les travaux à mener dans le cadre de la réactualisation du schéma directeur d'eau potable. Il est prévu les travaux suivants :

- Pose de 3 compteurs de secteur dont 2 au village et 1 au pla nord afin d'améliorer la surveillance et la gestion du réseau.
- Deux fuites importantes ont été repérées sur la route de Vernet et la Rue de la Barana. Des travaux de réparation sont en cours. D'autre part, il est prévu de planifier le renouvellement d'une partie du réseau situé sur la route de Vernet avec le dépôt de demandes de financement dont un au titre de la DETR 2023.

Les études se poursuivent dans le cadre de la réactualisation du schéma directeur d'eau potable. Une réunion intermédiaire sera organisée dès que celui-ci sera assez avancé.

6°- Préparation de la réunion pour la mise en place des composteurs de quartier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est prévu de mettre en place des composteurs de quartier avec l'appui des services de la Communauté de Communes Conflent Canigó. Dans ce cadre, et suite aux questionnaires distribués à la population, il est nécessaire de fixer une date pour la future réunion de présentation au public. Il est préconisé de laisser un délai d'environ 10 jours entre la date de distribution des flyers annonçant la réunion et la date de celle-ci.

Il est décidé de fixer la réunion au 26/04/2023 et de distribuer les flyers le 16/04/2023.

7°- Gestion future des gîtes communaux

Monsieur Alain CASTAGNE présente les chiffres d'occupation des gîtes communaux qui représentent 28 semaines de location pour une recette de 8 180 € net (9 458 € brut moins la commission versée à la centrale de réservation).

Compte tenu de ces chiffres il serait possible d'envisager la location d'un des gîtes en location meublée à l'année sur des périodes de plusieurs mois ou années et de conserver deux gîtes sous la location saisonnière comme actuellement. Cela permettrait d'augmenter les recettes de ces locations mais aussi de répondre aux demandes régulières de locations de logements sur une plus longue période.

Au préalable, il est nécessaire de faire réaliser un diagnostic énergétique du bâtiment et de se rapprocher de la centrale de réservation des gîtes de France afin d'évaluer les délais nécessaires à la résiliation de la convention de mandat conclue pour la réservation de ce gîte.

Dans tous les cas, ce projet ne pourrait être envisagé qu'après la saison estivale puisque des réservations ont déjà été validées.

8°- Réponse au compte rendu du groupe cadre de vie environnement

Monsieur Alain CASTAGNE présente les observations du groupe cadre de vie environnement qui pourraient faire l'objet de d'arbitrage de la part du Conseil Municipal.

Il est proposé les aménagements suivants :

- Interdire le stationnement de véhicules devant l'entrée des logements communaux de l'ancienne école
- Procéder à l'enlèvement des épaves situées dans le bas du village
- Sécuriser un escalier qui mène à la rivière
- Installer des robinets poussoir sur les fontaines publiques
- Installer une rambarde dans la Rues des escales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'approuver les aménagements suivants suite aux observations du groupe cadre de vie environnement :**
 - **Matérialiser un zébra devant l'entrée des logements communaux de l'ancienne école afin d'interdire le stationnement de véhicules.**
 - **Installer une balustrade pour l'escalier qui mène à la rivière. Ces travaux seront effectués par les employés communaux.**
 - **Installer un robinet poussoir sur la fontaine située Carrer del riu.**
 - **Faire établir un devis pour la fourniture et l'installation d'une main courante Rue des escales.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.**

9°- Questions diverses

- Néant

Après examen de l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

Le Maire, Claude ESCAPE	Alain CASTAGNE	Valérie SALIES (procuration à Alain CASTAGNE)	Gina CALICIURI (Procuration à Claude ESCAPE)	Anne- Françoise ROGER	Aline BARBIER
Laurent MONTAGNE	Aurélié HORS (Procuration à Laurent MONTAGNE)	Xavier BOURREC	Francis GUERLIN		